



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 122611

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités de la formation initiale des orthophonistes. En mars 2005, en réponse à une précédente question écrite, il lui avait été indiqué qu'une réflexion était en cours, concernant l'application du dispositif d'enseignement LMD (licence - master - doctorat) aux études d'orthophonie. Or depuis cette date, la situation n'a semble-t-il pas évolué et la Fédération nationale de l'orthophonie s'interroge sur la réelle volonté des ministères concernés (santé, enseignement supérieur), de faire aboutir rapidement ce dossier en concertation avec les professionnels. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de mettre en place, rapidement, un cursus de formation satisfaisant.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122611

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4042